

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quarante-huitième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 7 septembre 2006 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 19 octobre 2006

Procès-verbal de la deux cent quarante-huitième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 7 septembre 2006 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BÉDARD, René Chargé de cours - Département des sciences de l'éducation	X	
BERGERON, Jean-Marie Doyen des études	X	
BRUNETTE, Louise Directrice du Module des lettres	X	
CLÉMENT, David Étudiant - Bacc. en sciences sociales	X	
COLLIN, Caroline Étudiante - Maîtrise en développement régional		X
CÔTÉ, Denyse Professeure- Département de travail social et des sciences sociales	X	
CYR, Caroline Chargée de cours - Département de psychoéducation et psychologie		X
DESCHÊNES, François Doyen de la recherche	X	
DROLET, Simon Étudiant - Bacc. en psychologie	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
IGLEWSKI, Michal Directeur - Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LANARIS, Catherine Directrice du Département des sciences de l'éducation	X	
LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur - Département des sciences administratives	X	
MAYRAND LECLERC, Martine Professeure - Département des sciences infirmières	X	
ST-LAURENT, Hugo Étudiant - Bacc. en travail social		X

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
TREMBLAY, Alexandre Étudiant - Bacc. en sciences comptables	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>OBSERVATEUR RÉGULIER</u> :</b>		
MANSEAU, André Directeur - BLUM	X	
<b><u>SECRÉTAIRE</u> :</b>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

---

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, souhaite la bienvenue à la professeure Louise Brunette, directrice du Module des lettres, et à monsieur François Deschênes, doyen de la recherche, lesquels participent à leur première réunion de la Commission des études.

### 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur René Bédard, appuyée par madame Martine Mayrand-Leclerc, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quarante-septième réunion (15.06.06)
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission des diplômes
- 4.- Émission des attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle
- 5.- Émission des diplômes - UQAM
- 6.- Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement des personnes chargées de cours
- 7.- Notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) utilisée pour les cours d'appoint au premier cycle
- 8.- Modification du répertoire de cours de premier cycle - PSE
- 9.- Projet de modification du répertoire de cours de premier cycle - CTB
- 10.- Avis au Conseil d'administration relativement à l'adoption du Protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant le DEC-BAC en Administration des affaires - Concentration finances
- 11.- Problématique spécifique en sciences de l'éducation
- 12.- Période d'information et questions
  - Heure des réunions de la Commission des études
  - Journée de l'enseignement
  - Gestion de situations de crise en classe
  - Rapport sur l'enseignement aux groupes nombreux
  - Statistiques - nouveaux programmes
  - Démission d'un membre de la Commission des études
  - Report de l'échéancier du dépôt du rapport du Comité sur la grille-horaire
  - Baccalauréat en psychologie

13.- Prochaine assemblée

14.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbal de la deux cent quarante-septième réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Simon Drolet, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quarante-septième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quarante-septième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la Commission des études qu'avant de présenter le dossier de modification du programme de baccalauréat en arts et en design au Conseil d'administration, la Direction de l'Université doit préalablement s'entretenir avec l'Université du Québec considérant qu'il s'agit d'une modification importante audit programme qui, dans les faits, pourrait être considérée comme un nouveau programme.

3.- **Émission de diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Marie Bergeron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1704 concernant l'émission de diplômes, laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément à la politique concernant le *Cadre institutionnel des programmes courts*, la Commission des études doit recommander au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Marie Bergeron, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1705 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Denyse Côté, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1706 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

6.- **Exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement. De plus, elles doivent être présentées aux instances statutaires selon le canevas et les critères établis par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter des nouvelles, à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés, doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, les membres de la Commission des études doivent maintenant se prononcer à l'égard de la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement.

Les membres de la Commission des études sont donc invités à recommander au Conseil d'administration d'adopter les exigences de qualification pour l'enseignement par des personnes chargées de cours pour les cours dont les départements suivants assument la responsabilité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1707 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de

cours de l'Université du Québec en Outaouais - **École multidisciplinaire de l'image**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1708 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - **Département de psychoéducation et de psychologie**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1709 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - **Département de relations industrielles**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1710 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - **Département des sciences infirmières**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1711 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - **Département de travail social et des sciences sociales**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1712 concernant la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) selon l'article 7 de la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais - **Département des sciences de l'éducation**, laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet de modification concernant la notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) utilisée pour les cours d'appoint au premier cycle**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification concernant la notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) utilisée pour les cours d'appoint au premier cycle. Les directions modulaires réunies en assemblée ont examiné le dossier et ont suggéré unanimement que tous les cours d'appoint devraient être notés selon les cotes « S » ou « E ».

Le doyen des études indique que l'objectif des cours d'appoint n'est pas de classer les étudiants entre eux, mais de s'assurer qu'ils ont les bases nécessaires et suffisantes pour suivre le programme dans lequel ils sont inscrits et que, par conséquent, la notation régulière n'est pas requise pour ce type de cours.

Le doyen des études rappelle que les étudiants, peu importe le cours et peu importe la méthode de notation retenue, doivent atteindre tous les objectifs exigés dans leurs cours.

Par contre, certains membres de la Commission des études croient qu'une notation régulière contribue davantage à une rétroaction entre l'étudiant et son professeur contrairement à une notation « S » ou « E ». D'ailleurs, on rappelle que la notation S/E est prévue sur une base exceptionnelle au règlement.

Le doyen des études souligne qu'en ce qui a trait au cours ARU9003 - *Atelier de réussite universitaire*, la question fera l'objet d'une discussion ultérieure et, en conséquence, le projet de résolution préparé ne s'adresse pas à ce cours.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur Simon Drolet, les membres conviennent de rejeter à la majorité (4 pour/8 contre) la résolution 248-CE-1713 concernant la notation « S » (exigence satisfaite) ou « E » (échec) utilisée pour les cours d'appoint au premier cycle, laquelle est jointe en appendice.

#### 8.- Projet de modification du répertoire de cours de premier cycle - PSE

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification du répertoire de cours de premier cycle - PSE. Les membres du Conseil de module de la psychoéducation proposent l'ajout de trois préalables au cours PSE5009 - Stage II : *Organisation et animation de l'intervention psychoéducative*.

Cependant, ceci contrevient à un article du Régime des études de premier cycle demandant que les préalables à un cours ne dépassent pas neuf (9) crédits de cours. Pour ce faire, le Conseil de module est d'accord que soit ajoutée l'obligation d'avoir réussi 60 crédits avant l'inscription audit cours-stage (PSE5009) et de maintenir le préalable actuel, soit PSE5043 - Stage I : *Planification et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale*.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur Alexandre Tremblay, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1714 concernant le projet de modification du répertoire de cours de premier cycle - PSE, laquelle est jointe en appendice.

#### 9.- Projet de modification du répertoire de cours de premier cycle - CTB

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification du



répertoire de cours de premier cycle - CTB. Suite à deux études récentes confirmant le grand intérêt de nombreux canadiens en matière de planification financière personnelle et parce qu'un des meilleurs moments pour recevoir une telle formation est pendant les études universitaires, les professeurs du Département des sciences comptables veulent offrir à toute la population universitaire la possibilité de suivre une nouvelle activité académique, soit l'ajout du cours libre CTBXXXX - *Gestion financière personnelle* (3 crédits).

Il sera demandé au Département des sciences comptables de reformuler les objectifs dudit cours pour mentionner que ce cours vise à développer chez l'étudiant les attitudes, compétences et habiletés nécessaires pour « gérer ses finances » et non pour « acquérir son autonomie financière ». Aux dires de plusieurs membres de la Commission des études, cette formulation des objectifs contribuerait à attirer davantage d'étudiants provenant du secteur des sciences humaines.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur Alexandre Tremblay, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1715 concernant le projet de modification du répertoire de cours de premier cycle - CTB, laquelle est jointe en appendice.

10.- **Avis au Conseil d'administration relativement à l'adoption du protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant le DEC-BAC en administration des affaires - Concentration finances**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études un projet de protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant le DEC-BAC en administration des affaires, concentration finances. Ledit protocole d'entente a été examiné par les directions de programmes concernés, par le registraire de l'UQO ainsi que par les contentieux des deux organismes.

Le projet de programme B.A.A. Concentration finances découle d'une réelle intégration des programmes conduisant à un cheminement de durée réduite.

Le recteur mentionne que la décision de la Commission des études sera portée à la connaissance des deux collèges (Outaouais et Heritage).

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que la formule DEC/BAC utilisée généralement au Québec est basée sur la reconnaissance d'acquis de cours de niveau collégial par les universités, les contenus collégiaux étant généralement intouchés.

Certains membres de la Commission des études ajoutent que d'autres ententes pourraient être conclues, par exemple en informatique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 248-CE-1716 concernant un avis au Conseil d'administration relativement à l'adoption du Protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du

Québec en Outaouais concernant le projet de DEC-BAC en administration des affaires - concentration finances, laquelle est jointe en appendice.

#### 11.- Problématique spécifique en sciences de l'éducation

Le recteur demande à la professeure Catherine Lanaris, qui a démissionné à titre de directrice du Département des sciences de l'éducation, de se retirer des discussions pour ce point à l'ordre du jour. Cette dernière agréée à cette demande.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la Commission des études des difficultés observées de collaboration entre le Département des sciences de l'éducation et le Module de l'éducation et ajoute que la situation est à ce point problématique qu'il convient d'en informer la Commission des études et à demander son support.

Ce dernier indique que les difficultés de collaboration ont semblé augmenter avec la visite du Comité d'agrément (mars 2006) et le dépôt du rapport du CAPFE (juin 2006). Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche déposera ledit rapport à la prochaine Commission des études. Il indique que la sévérité des commentaires formulés par le CAPFE, jumelés aux difficultés observées dans le secteur, alimentent une inquiétude relativement à l'avenir de ces programmes.

Compte tenu de l'exposé de la situation par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, telle qu'elle semble se présenter actuellement, et en tenant compte de l'importance d'assurer la protection de l'intérêt supérieur de nos étudiants qui comptent sur leur formation en enseignement pour devenir des enseignants reconnus par l'État québécois, les membres de la Commission des études jugent qu'il importe qu'un diagnostic de la situation soit fait, et ce, dans les meilleurs délais.

À cet égard, il est proposé par monsieur Alexandre Tremblay, appuyé par monsieur René Bédard et adopté à l'unanimité,

**QU'**un comité soit formé afin d'analyser la situation qui prévaut dans le secteur des sciences de l'éducation et de faire rapport à la prochaine réunion de la Commission des études, soit le 19 octobre 2006;

**QUE** ledit comité soit composé des personnes suivantes membres de la Commission des études : monsieur Jean-Marie Bergeron, doyen des études et président du Comité, monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, professeur au Département des sciences administratives, et monsieur Simon Drolet, étudiant au Baccalauréat en psychologie.

*Monsieur Simon Drolet quitte la réunion.*

*Madame Catherine Lanaris réintègre la réunion.*

#### 12.- Période d'information et questions

Heure des réunions de la Commission des études

Les membres de la Commission des études agréent à la suggestion du recteur et président de la Commission des

études à l'effet de devancer l'heure des réunions de la Commission à 11 h 45 (au lieu de 12 h 15), et ce, en raison de la nouvelle plage horaire.

#### Journée de l'enseignement

Le doyen des études informe les membres de la Commission des études qu'une « Journée de l'enseignement » aura lieu le jeudi 29 mars 2007. Un comité a été mis sur pied pour en assurer l'organisation.

#### Gestion de situations de crise en classe

Un membre souligne l'intérêt qu'il y aurait à organiser un atelier à l'intention des professeurs et des chargés de cours afin de traiter de la gestion de situations de crise vécues en classe.

#### Rapport sur l'enseignement aux groupes nombreux

À la demande d'un membre, le rapport du Comité de réflexion sur l'enseignement aux groupes nombreux sera déposé à la prochaine réunion de la Commission des études.

#### Statistiques - nouveaux programmes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche déposera, à la prochaine réunion de la Commission des études, des statistiques sur la fréquentation des nouveaux programmes. L'ouverture de certains de ces nouveaux programmes était assortie à l'atteinte d'un nombre minimal d'admissions et d'inscriptions.

#### Démission d'une membre de la Commission des études

Le secrétaire général informe les membres de la Commission des études que l'étudiante Annie-Claude Dalcourt a perdu qualité pour siéger à la Commission des études, n'étant plus étudiante à l'UQO. L'Association générale des étudiants (AGE) devrait désigner un remplaçant sous peu.

#### Report de l'échéancier du dépôt du rapport du Comité sur la grille-horaire

Madame Denyse Côté, présidente du Comité sur la grille-horaire, lequel a été formé par la Commission des études à sa réunion du 15 juin 2006 (247-CE-1703), soutient que l'échéancier pour présenter un rapport étoffé était irréaliste et demande de reporter cet échéancier à la Commission des études du 11 janvier 2007 pour dépôt dudit rapport. Les membres de la Commission des études agrément à cette demande.

#### Baccalauréat en psychologie

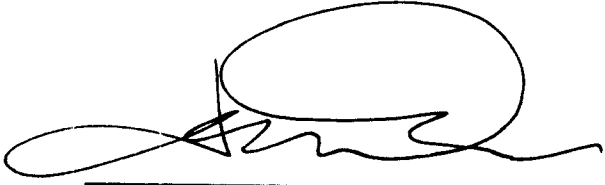
Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la Commission des études que le Comité d'évaluation des programmes de la CREPUQ a conclu positivement à l'autonomisation du Baccalauréat en psychologie dispensé par l'UQO par extension de l'UQAM.

### **13.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 19 octobre 2006 à 11 h 45.

14.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur René Bédard, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 15 h 40.



Le président



Le secrétaire